

COMMUNE DE CATENOY

COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal du jeudi 24 juin 2021 à 19h00

L'an deux-mil vingt-et-un, le jeudi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : M RUBE, LONGUET, FLEURY, LAMBERT, HONORÉ, LEFEVRE, HAZARD, MMES MITTELETTE, HANNESSE, SOILEN, BROUET, LEGRAND, PÉTREL.

Absents excusés : Mme DEMOUY, M BATTISTON.

Secrétaire de séance : Mme BROUET.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux n'a fait l'objet d'aucune observation. Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuvent le compte-rendu.

COMMERCE RUE SAINT ANTOINE : APPEL D'OFFRES LOT 10 REVETEMENT DE SOL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la remise aux normes du commerce acheté par la commune, le marché comprenant 12 lots, avait été attribué, tout d'abord pour le lot 7 le 30/09/2019 puis pour les 11 autres lots, le 20/02/2020. L'Entreprise retenue pour le lot 10 (revêtement de sols), s'étant retirée, une nouvelle consultation a été faite, dont l'analyse est présentée ce jour. Une seule entreprise a répondu à cet appel d'offres.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident de retenir l'Entreprise suivante :

LOT 10 : Revêtement de sol : ENTREPRISE CHARLET pour un montant de 46999.50 euros HT, et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

CLOTURE AIRE DE JEUX DECISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après réflexion et discussions avec les élus d'autres communes, il paraît judicieux de prévoir de clôturer la future aire de jeux. Il présente donc un devis pour un montant de 6964.86 euros HT, comprenant une clôture, un portillon et la création d'une tranchée afin d'électrifier l'ouverture et fermeture.

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget primitif, il conviendrait de prendre une décision modificative de la façon suivante :

Chapitre 21, article 2128 : - 8500 euros

Chapitre 21, article 2188 : + 8500 euros

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donnent leur accord pour cette décision modificative budgétaire.

CLOTURE AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents qu'une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental pour la fourniture et pose d'une aire de jeux et d'une partie fitness, près de la salle polyvalente.

Il rappelle également aux membres du conseil présents qu'il serait souhaitable de pouvoir sécuriser cet espace par une clôture et un système de fermeture automatique.

Le devis présenté est d'un montant de 6964.83 euros HT.

Le Maire indique qu'il est possible de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental afin de demander une subvention complémentaire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le plan de financement et sollicitent auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental, une aide financière complémentaire à hauteur de 30% pour la pose d'une clôture et portillon avec système de fermeture automatique afin de sécuriser l'aire de jeux subventionnée, près de la salle polyvalente.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB CATENOY

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil présents que le TENNIS CLUB de CATENOY a fait une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 242.00 euros afin de pouvoir acheter un filet homologué pour le court extérieur de tennis.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 242.00 euros à l'association TENNIS CLUB de CATENOY.

SYNDICAT SCOLAIRE LES VIGNES BLANCHES : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents que suite à la démission de Monsieur Didier VESTIEL, en tant que conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire du syndicat scolaire Les Vignes Blanches.

Pour rappel, Madame Christine SOILEN et Monsieur Stéphane LONGUET sont délégués titulaires.

Monsieur Michel RUBE est délégué suppléant.

Aucun candidat ne souhaitant se présenter pour être délégué titulaire, Monsieur RUBE se porte candidat.

Monsieur Michel RUBE, seul candidat, est désigné délégué titulaire du syndicat scolaire Les Vignes Blanches.

Aucun candidat ne souhaitant se présenter pour être délégué suppléant, la place est laissée vacante.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu des remarques et des plaintes de riverains du terrain de boules. Des nuisances sonores et des abandons de déchets à proximité du terrain sont à déplorer. Il est aussi observé que des personnes, extérieurs à Catenoy et ne faisant pas partie du club local, ne respectent pas les horaires autorisés. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux solutions possibles pour faire cesser les nuisances et éviter tout conflit.

- Des nuisances sonores sont aussi à déplorer dans la commune : Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral du 15 décembre 1999 régit les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, qui ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
 - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le bus pour l'emploi s'est arrêté dans notre commune le 22 juin, et a accueilli deux demandeurs d'emploi.
 - Monsieur le Maire souhaiterait que le conseil municipal, lors d'une prochaine séance, se positionne sur les éventuels projets d'implantations d'éoliennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quatre minutes.